

**Séance du 6 avril 2017**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Duhart, M. Salanne à Mme Durruty, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Candillier à M. Arcouet, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa.

**SECRETAIRE** : Mme Belbaraka.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Création d'un pôle de musiques actuelles – Restauration des casemates du bastion de Mousserolles – Autorisation de dépôt de demande de permis de construire et demandes de subvention.

Le bastion de Mousserolles, haut lieu du patrimoine bayonnais, défendait l'angle Nord Est de l'enceinte du Bourg-Neuf en rive sud de l'Adour. C'est un ouvrage complexe qui abrite deux casemates superposées sur plan, en fer à cheval. Elles sont desservies par des rampes couvertes auxquelles vient s'accoler un ancien corps de garde appelé bâtiment Y.

Occupés par différentes associations bayonnaises, les locaux sont notamment le lieu d'accueil du pôle de musiques actuelles que la Ville de Bayonne entend renforcer et développer au travers de l'action conduite par l'association la Locomotive qui fédère d'autres associations et acteurs culturels œuvrant dans cette discipline.

Outre l'ouverture d'une Rockscool dans les locaux du pavillon Y qui jouxtent la casemate et dispensent des cours de musique à 130 élèves, la casemate accueille elle-même Le Magnéto, lieu de diffusion au sein duquel plusieurs concerts se déroulent tout au long de l'année.

Si le développement de telles activités sur le bastion de Mousserolles permet de donner une nouvelle vie à un patrimoine que les bayonnais peuvent ainsi se réapproprier, il importe de l'adapter aux enjeux et obligations d'un pôle de musiques actuelles, tel que la Ville entend le promouvoir.

Il est donc prévu de réaliser des travaux de restauration du site constitué des casemates pour assurer sa mise hors d'eau et sa mise en sécurité. Dès lors, les conditions nécessaires au développement d'activités artistiques dans cet édifice seront pleinement réunies.

Pour pouvoir entreprendre ces travaux, à réaliser sur un monument historique inscrit, il est nécessaire d'obtenir l'octroi d'un permis de construire qui sera délivré par les services de l'État.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la Ville de Bayonne ce dossier de demande de permis de construire et à effectuer également les démarches de demandes de subvention auprès des partenaires potentiels.

Adopté à l'unanimité.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Dominique Foulon  
Directeur général adjoint